## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, attribue le label EDUFORM sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 21/10/2021 et du 05/07/2022

## Au GIP FCIP

de l'académie : Paris Sis : Rectorat de l'académie de Paris Site Visalto 12 boulevard d'Indochine 75019 PARIS

n° Siren : 187 512 652 n° Siret : **18751265200010** n° de Déclaration d'activité : 11753771575

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- ☑ actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur <sup>(1)</sup>. Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur <sup>(2)</sup> et de la conformité du GIP FCIP de Paris avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail. La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021. En complément, la décision arrêtée le 11/07/2022et publiée au bulletin officiel n°30 du 28/07/2022, étend le champ de labellisation du GIP FCIP de Paris à la typologie d'actions d'apprentissage.

Sites du périmètre de labellisation :

CAFOC - PARIS CFA Académique - Paris DABM - PARIS DAVA – PARIS  $n^{\circ}$  d'enregistrement : 21-10-21 QA 01

Les validités du label et de la certification expireront le 04/11/2024.

Fait à Paris, le 24/08/2022

Pour le ministre et par délégation Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAI

Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » - Pécret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion:

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions conçourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité des actions conçourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.